



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize le douze décembre, à compter de dix-huit heures, le conseil municipal, sur convocation en date du 6 décembre 2016 de Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc GRICOURT, maire.

Présents :

GRICOURT Marc, GARCIA Corinne, BOUJOT Jérôme, REBOUT Chantal, VETELE Benjamin, SOULES Odile, DEGRUELLE Christophe, LAUMOND-VALROFF Isabelle, VIEIRA Gildas, BOISSEAU Pierre, ESKI Ozgur, BUTEAU Louis, MONTEIRO Catherine, VILLANFIN Annick, DE RUL Marylène, TROTIGNON Chantal, OLIVIER Yves, DELAPORTE Jean-Benoît, BORDIER Sylvie, SCHWARTZ Mathilde, BOREL Sylvaine, ROBILIARD Denys, FERET Marie-Agnès, PATIN Joël, BEIGBEDER Françoise, BERNABOTTO Jean-Michel, QUINET Fabienne, MERESS Rachid, COUTY Myriam, LOUIS Claire, BOUCHOU Alexis, CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, REINEAU Véronique, FERRE Christelle, FETILLEUX Catherine, CHASSIER Michel, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel

Pouvoirs :

BOURSEGUIN Yann donne procuration à BOISSEAU Pierre, THIOULET François donne procuration à REBOUT Chantal, BARRETEAU Elise donne procuration à SOULES Odile, BERGER Jean-Louis donne procuration à DE PEYRECAVE Miguel

Début de séance 18 h 00

Secrétaire de séance : Monsieur Gildas VIEIRA

N°	ADMINISTRATION GENERALE – Article L. 2122-22 du CGCT - Délégation accordée au Maire par le conseil municipal - Compte-rendu des décisions prises.
----	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-291	FINANCES – Budget principal - Exercice 2017 - Budget primitif
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées et individualisées dans l'annexe au présent budget.

Décision : à la majorité avec 34 voix pour, 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel) et 5 abstentions (CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, REINEAU Véronique, FERRE Christelle, FETILLEUX Catherine)

N° 2016-292	FINANCES – Budget annexe Maison de la Magie - Exercice 2017 - Budget primitif
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-293	FINANCES – Budget annexe Son et lumière - Exercice 2017 - Budget primitif
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-294	FINANCES – Budget annexe Boutique du Château - Exercice 2017 - Budget primitif
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-295	FINANCES – Budget annexe Stationnement payant - Exercice 2017 - Budget primitif
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-296	FINANCES – Budget annexe Eau potable - Exercice 2017 - Budget primitif
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-297	FINANCES – Budget annexe Chauffage urbain - Exercice 2017 - Budget primitif
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-298	FINANCES – Budget annexe Lotissement communal Alain Gerbault - Exercice 2017 - Budget primitif
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-299	FINANCES – Budget annexe Lotissement communal Clos de la Maçonnerie - Exercice 2017 - Budget primitif
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-300	FINANCES – Budget annexe Lotissement communal La Goualière - Exercice 2017 - Budget primitif
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-301	CULTURE TOURISME – Service Ville d'Art et d'Histoire – Demande de subvention 2017 auprès de l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire)
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser l'ensemble des actions de valorisation du patrimoine dans le cadre de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire,

- solliciter auprès de l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire) une subvention à hauteur de 12 000 €,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ces actions.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-302	CULTURE TOURISME – Maison de la magie - programmation culturelle 2017 - demandes de subventions auprès de l'Etat, ministère de la Culture et de la Communication, direction régionale des affaires culturelles du Centre Val de Loire et de la Région Centre-Val de Loire - recherche de mécénat
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- solliciter et accepter des subventions auprès de l'Etat, ministère de la culture et de la communication (Direction régionale des affaires culturelles du Centre Val de Loire), de la Région Centre Val de Loire et des participations auprès de mécènes,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions afférents à cette programmation.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-303	ACTION CULTURELLE – Programme d'animations culturelles pendant l'été 2017 - demandes de subvention auprès du Conseil départemental du Loir-et-Cher, du Conseil Régional Centre-Val de Loire et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire - recherche de mécénats - marchés
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- solliciter et accepter des subventions ou des participations auprès du Conseil départemental du Loir-et-Cher, du Conseil Régional Centre-Val de Loire ainsi que de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire et des mécènes,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout marché, contrat, convention ou autre document nécessaire à la mise en œuvre de la manifestation Des Lyres d'été.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-304	ACTION CULTURELLE – Convention de partenariat entre la Ville de Blois et la SA CINE CAP
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-305	ACTION CULTURELLE – Convention de partenariat et de moyens entre la Ville de Blois et l'association Ciné'fil
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-306	ACTION CULTURELLE – Fondation du Doute - exploitation 2017 - demandes de subventions auprès de l'Etat (DRAC-Centre Val de Loire et de la région Centre-Val de Loire)
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- solliciter et accepter des subventions auprès de la DRAC Centre-Val de Loire et de la Région Centre-Val de Loire,

- autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions ou autres documents relatifs à la mise en œuvre des actions de la Fondation du Doute et aux demandes de subventions.

Décision : à la majorité avec 34 voix pour et 9 abstentions (CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, REINEAU Véronique, FERRE Christelle, FETILLEUX Catherine, CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)

N° 2016-307	ACTION CULTURELLE – Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Blois et la Compagnie du Hasard
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-308	ACTION CULTURELLE – Manifestations organisées par la Ville - Intervenants sur missions spécifiques - Artistes et techniciens intermittents du spectacle - Modalités de rémunération et tarifs des prestations - Conditions de prise en charge par la ville des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les montants de rémunérations et de prestations des intervenants sur missions spécifiques conformément au tableau ci-dessus,

- accepter les modalités de prise en charge par la ville des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des intervenants sur missions spécifiques effectuant leurs missions dans le cadre de l'organisation de manifestations artistiques et culturelles et autres actions municipales,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession de droits d'exploitation de spectacle, les contrats d'engagement d'intermittents du spectacle ainsi que les pièces afférentes à ces contrats,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à fixer le montant des cachets des intermittents du spectacle forfaitairement en fonction du type d'emploi et de leur notoriété et donc déterminés hors indice de la fonction publique,

- accepter que la ville procède au règlement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas des artistes, techniciens et autres personnes accompagnant le groupe,

- accepter que la ville prenne en charge en cas de nécessité de service, les repas des personnels de la Ville de Blois et des bénévoles assurant l'organisation des manifestations.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-309	COOPERATION - JUMELAGES – Convention avec le Centre Européen de Promotion de l'Histoire pour un partenariat avec les Rendez-vous de Weimar avec l'Histoire
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la ville de Blois et le Centre Européen de Promotion de l'Histoire pour le partenariat entre les Rendez-vous de l'Histoire de Blois et les Rendez-vous de Weimar avec l'Histoire,

- autoriser le versement dans ce cadre d'une subvention de 3500 € au CEPH.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-310	DIALOGUE ASSOCIATIF – Action culturelle - Maison de quartier - Convention entre la Ville de Blois, Escale et Habitat et le FONJEP
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter le projet de convention liant la Ville de Blois au FONJEP et à l'Association Escale et Habitat,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-311	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Signature d'une convention partenariale entre la Ville et le Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention annexée à ce projet de délibération,

- autoriser le versement des recettes au budget compte 74-article 7478.

Décision : à la majorité avec 39 voix pour et 4 abstentions (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)

N° 2016-312	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Signature d'une convention entre l'Association des Centres Éducatifs et de Sauvegarde des Mineurs et Jeunes Majeurs (ACESM), le Conseil Départemental du Loir et Cher et la Ville de Blois
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider du renouvellement d'une convention relative à la prévention spécialisée conclue entre le Conseil Départemental du loir et Cher, la Ville de Blois et l'ACESM,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-313	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Réactualisation de la Carte scolaire
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- valider la nouvelle sectorisation scolaire blésoise ainsi que les documents afférents.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-314	EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Mise en place d'un dispositif d'aide aux leçons
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- se prononcer favorablement pour la mise en place du dispositif d'aide aux leçons.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-315	EAU POTABLE – Prescriptions particulières de documents visés dans le règlement du service de l'eau et tenus à la disposition des usagers
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau, et les prescriptions particulières correspondantes ;
- approuver les prescriptions de la convention particulière d'abonnement temporaire ;
- approuver les conditions particulières d'utilisation des bornes de puisage et bouches de lavage ;
- approuver les cahiers des clauses techniques particulières de la régie relatifs aux travaux et aux levés topographiques ;
- tenir l'ensemble de ces éléments à la disposition des usagers du service.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-316	EAU POTABLE – Convention de partenariat et des prestations avec l'association de la Médiation de l'Eau
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et de prestations de services avec l'association de la Médiation de l'Eau annexée à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution ;
- imputer les dépenses correspondantes au budget eau potable.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-317	HABITAT – Réhabilitation d'un logement - SOLIHA - rue de la chaîne
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- attribuer à SOLIHA une subvention de 25 000 € pour la réhabilitation d'un logement 37 rue de la chaîne à Blois.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-318	VOIRIE COMMUNALE – Désaffectation de chemins et sentiers ruraux - Lancement de la procédure
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- constater la désaffectation d'une partie du chemin rural n° 78 dit « des Prés de Lesse » entre le boulevard Joseph Paul-Boncour et le chemin du Puy Cuisy ;
- constater la désaffectation d'une partie du sentier rural n° 11 entre l'avenue de Châteaudun et la rue du Bout des Haies ;
- constater la désaffectation du sentier rural situé entre la rue des Cornillettes, l'avenue du Maréchal Lyautey et le boulevard des Cités Unies ;
- constater la désaffectation du chemin rural n° 10 dit « du Chemin Vert » ;
- prescrire l'enquête publique réglementaire en prévision de leur aliénation ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-319	FONCIER – Quartier de Vienne - Cession à Monsieur STUCKLE de plusieurs parcelles situées 37 rue des Mazes à Blois.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le principe de la cession au profit de Monsieur STUCKLE, des parcelles cadastrées BK 422 et 424, d'une superficie de 1 165 m², situées à l'arrière de sa propriété, 37 rue des Mazes à Blois, pour un prix total de 3 900 €, net vendeur,

- dire que les frais d'acte en sus seront supportés par l'acquéreur,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-320	FONCIER – Secteur de Vienne - Acquisition auprès des conjoints BOIVIN-REMY de plusieurs parcelles agricoles situées Chemin rural n° 82.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir auprès des conjoints BOIVIN-REMY, les parcelles cadastrées BE 3, 9, 10 et 75, d'une superficie totale de 4 064 m², situées chemin rural n° 82 dit "de la Croix de la Bonne", en zone Ap au PLU, pour un prix total de 12 000 €, vu l'estimation du service des Domaines,

- dire que les frais d'acte seront à la charge de la collectivité,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-321	URBANISME – CONCESSION D'AMENAGEMENT RECONVERSION DE L'ANCIEN HOPITAL PSYCHIATRIQUE BLOIS VIENNE – Autorisation donnée à la SEM 3 Vals Aménagement à céder deux terrains à bâtir, en vue de la construction d'un programme de 14 logements locatifs sociaux, dans le cadre d'une VEFA pour le compte de la SA HLM Loir-et-Cher Logement
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser la SEM 3 Vals Aménagement à céder les deux terrains à bâtir, d'une superficie d'environ 1 613 m² à prendre sur les parcelles DH 787,188 et 189, qui constituent les terrains d'assiette du programme de 14 logements locatifs sociaux qu'elle réalisera pour le compte de SA HLM Loir-et-Cher Logement dans le cadre d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement,

- dire que cette cession est consentie pour un montant de 70 000 € HT, TVA en sus au régime et taux en vigueur et qu'elle viendra créditer en tant que recette, le bilan financier de la concession d'aménagement confiée à 3 Vals Aménagement,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-322	PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Adhésion à l'association Elu – e-s Contre les Violences Faites aux femmes (ECVF)
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adhérer à l'association des Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement d'une cotisation annuelle de 500 € au titre de l'année 2017.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-323	FINANCES – Budget principal - Exercice 2016 - Décision modificative n° 4
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou avenants à passer avec les associations et organismes subventionnés conformément à la réglementation en vigueur.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-324	FINANCES – Budget annexe Stationnement payant - Exercice 2016 - Décision modificative n° 1
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus

Décision : à l'unanimité

N° 2016-325	FINANCES – Budget annexe Eau potable - Exercice 2016 - Décision modificative n° 2
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus

Décision : à l'unanimité

N° 2016-326	FINANCES – Budget annexe Maison de la magie - Exercice 2016 - Décision modificative n° 2
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus

Décision : à l'unanimité

N° 2016-327	FINANCES – Subventions et avances aux budgets annexes - Exercice 2016.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

Dans le cadre de la gestion budgétaire 2016, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des avances, et des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants à verser selon le détail ci-après :

VERSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE	
Budget annexe Maison de la Magie	
- Article 6748 - Subvention d'équilibre :	140 000,00 €

Dans le cadre de la gestion budgétaire 2016, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des remboursements d'avances par les budgets annexes au budget principal, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants à reverser selon le détail ci-après :

REMBOURSEMENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL	
Budget annexe Lotissement Goualière	
- Article 168741 - Avance :	352 452,00 €
Budget annexe Lotissement Clos de la Maçonnerie	
- Article 168741 - Avance :	41 298,00 €

Décision : à l'unanimité

N° 2016-328	HABITAT – Construction de 19 logements à Blois, Îlot Laplace - Garantie par la VILLE DE BLOIS, d'un emprunt souscrit par l'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher TERRES DE LOIRE HABITAT auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

ARTICLE 1 :

La VILLE DE BLOIS accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 625 200 euros souscrit par l'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher TERRES DE LOIRE HABITAT auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°55407, constitué de deux lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la VILLE DE BLOIS est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher TERRES DE LOIRE HABITAT dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la VILLE DE BLOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher TERRES DE LOIRE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 :

La VILLE DE BLOIS s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-329	HABITAT – Ensemble immobilier 12 rue des Chalands – Projet de réhabilitation
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- choisir la SCI Lophima pour réaliser le projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier du 12 rue des chalands dès lors que la ville en sera propriétaire.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-330	FINANCES – Réhabilitation du gymnase Honoré de Balzac - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2016	2017	2018
AP votée et affectée	1 000 000,00 €	300 000,00 €	170 000,00 €	530 000,00 €
Mouvements mandatés en CP				

Rappel n° d'AP : 2029BALZACAPD

Décision : à l'unanimité

N° 2016-331	FINANCES – Secteur Saint Vincent Gare – Requalification des espaces publics – Création de l'Autorisation de Programme (AP)
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le programme de ventilation des crédits de l'opération de requalification de l'espace public du secteur Saint Vincent Gare,

- approuver la création de l'Autorisation de Programme (AP) relative à la requalification de l'espace public du secteur Saint Vincent Gare pour un montant de 9 800 000 € TTC,

- approuver la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP) correspondants comme suit :

	Montant global	2017	2018	2019	2020	2021
Mouvements mandatés en CP	9 800 000,00 €	100 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 230 000,00 €	2 470 000,00 €
AP votée et affectée	9 800 000,00 €					

AP n° 2039STVINCENTAPD

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles de co-financer cette opération et notamment auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-332	FINANCES – Lotissement Claude Bernard – Concession d'aménagement confié à la Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement et le Développement Économique de Blois (SEMADEB) devenue Société d'Économie Mixte Trois Vals Aménagement (3VA) – Approbation du bilan de clôture
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le bilan général et définitif présenté par la Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement et le Développement Économique de Blois (SEMADEB) devenue Société d'Économie Mixte Trois Vals Aménagement (3VA) concernant l'aménagement du lotissement Claude Bernard, mission confiée par convention de concession modifiée du 05 mai 1997,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la Société d'Économie Mixte Trois Vals Aménagement (3VA) pour le reversement du solde excédentaire de l'opération, soit la somme de 19 390,47 euros,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-333	FINANCES – Remise gracieuse.
--------------------	-------------------------------------

Le conseil municipal a décidé de :

- accorder à Mme Marie LIEBALLE une remise gracieuse à hauteur de 103,89 € ;
- imputer la somme correspondante au compte 6745 du budget principal.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-334	ELUS MUNICIPAUX – Missions municipales accomplies par les élus municipaux - Remboursements de frais
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser, dans le cadre de cette procédure, les remboursements de missions suivants :

Nom & Prénom	Date	Lieu	Objet de la mission	Frais à rembourser
MERESS Rachid	26 au 27/10/2016	LYON	AMORCE : conséquences économiques, industrielles et sociales de la transition énergétique	290,70 €
MONTEIRO Catherine	16/09/2016	TOURS	Rencontre réseau culturel des villes et régions européennes LIKE	46,80 €
MONTEIRO Catherine	10 au 13/10/2016	SAN SEBASTIEN (Espagne)	Les rencontres du réseau « LIKE »	544,79 €
OLIVIER Yves	28/09/2016	TOURS	Visite du siège de la Défense de la Marine Nationale	41,60 €
PATIN Joël	19/10/2016	PARIS	Réunion sur le développement du basket en France	69,40 €
SOULES Odile	25/10/2016	ORLEANS	Réunion ICL 3F Jacques Gabriel	39,04 €

Décision : à l'unanimité

N° 2016-335	PERSONNEL TERRITORIAL – Mise à disposition d'un agent de la Ville de Blois auprès de la Caisse des Ecoles de la Ville de Blois
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention pour la mise à disposition individuelle d'un agent de la Ville de Blois auprès de la Caisse des Ecoles de la Ville de Blois,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-336	PERSONNEL TERRITORIAL – Fixation du tableau des emplois au 1er janvier 2017
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- créer les emplois au tableau des effectifs ;

- procéder aux ajustements figurant dans le présent rapport, modifier et adopter en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-337	PERSONNEL TERRITORIAL – Création des emplois vacataires et saisonniers - Année 2017
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- créer pour 2017 les emplois saisonniers, vacataires ou les emplois à recruter dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité tels que détaillés dans l'annexe ;

- inscrire au chapitre 012 au budget du personnel 2017 les emplois saisonniers, vacataires ou recrutés dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité tels que détaillés dans l'annexe.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-338	PERSONNEL TERRITORIAL – Assurance des risques statutaires du personnel - Avenant au marché n° 93-14
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter l'avenant n°1 au marché n° 93/14 relatif à l'Assurance des risques statutaires du personnel comme suit :

N° du marché	Lot	Montant initial de la cotisation brute	Avenant n° 1 Plus-value	Nouveau montant de la cotisation brute
93/14	5	136 790 €	29 737 €	166 527 €

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tous les documents afférents à cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-339	PERSONNEL TERRITORIAL – Protection sociale des agents - Revalorisation de la participation employeur
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les niveaux réévalués de participation de la ville de Blois en matière de protection sociale comme suit :

* pour la complémentaire santé : participation de 10€ par mois maximum, dans la limite de la cotisation effectivement versée par l'agent, et, dans la mesure où l'agent adhère à un produit de mutuelle labellisée ;

* pour le risque prévoyance : participation fixée à hauteur de 50 % des cotisations plafonnées à 10€ par mois et par agent adhérent au contrat groupe retenu par le groupement ville de Blois, communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys et le CIAS du Blaisois.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-340	PERSONNEL TERRITORIAL – Convention constitutive groupement de commande Ville Agglopolys, CIAS pour la mise en œuvre d'une convention de participation en matière de protection sociale pour la prévoyance
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commande entre la ville de Blois, la communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois pour la passation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, d'une part, et de marchés de service pour la mise en œuvre de convention de participation en matière de protection sociale pour la prévoyance, d'autre part,

- approuver les termes de la convention constitutive jointe dudit groupement désignant notamment la ville de Blois comme coordonnateur du groupement et l'autorisant notamment, à ce titre, à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys et du CIAS du Blaisois, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les marchés de service pour la mise en œuvre de convention de participation en matière de protection sociale pour la prévoyance,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-341	PERSONNEL TERRITORIAL – Possibilité d'adhésion au contrat d'assurance groupe négocié par le Centre de Gestion 41
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la possibilité d'adhésion au contrat d'assurance groupe négocié par le Centre de Gestion 41, tout en précisant que la ville de Blois se réserve la faculté d'adhérer au contrat d'assurance groupe ouvert que le Centre de Gestion aura la charge de négocier à compter du 1^{er} janvier 2018 auprès d'une entreprise d'assurance agréée,

- autoriser le Maire de Blois ou son représentant à signer tout acte relatif à cette faculté d'adhérer.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-342	PERSONNEL TERRITORIAL – Elections - Conditions de rémunération des agents participant aux opérations liées aux élections politiques et à la tenue des bureaux de vote - Majoration applicable au forfait pour des scrutins clos au-delà de 18h00
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter le dispositif ci-dessus pour la rémunération des agents participant aux différentes opérations liées aux élections politiques et à la tenue des bureaux de vote, tenant compte de la majoration du coefficient applicable au forfait en cas de clôture de scrutins postérieure à 18h00.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-343	MARCHES PUBLICS – Marchés n°013-2016 et 014-2016 - Prestations de nettoyage dans les bâtiments et de vitrerie Avenants n°1
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les avenants n°1 aux marchés n°013-2016 relatif au nettoyage de la vitrerie et n°014-2016 relatif au nettoyage dans les bâtiments,

- autoriser le maire ou son représentant à ces signer ces avenants.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-344

FINANCES – Tarifs 2017 - Services Techniques Municipaux

Le conseil municipal a décidé de :

- décider que les prestations ci-dessus seront assurées par les Services Techniques sous réserve qu'elles n'apportent aucune gêne au fonctionnement normal des services ;

- fixer le montant de chacune de ces prestations à compter du 1er janvier 2017, conformément aux propositions ci-dessus, étant précisé que, pour toute prestation effectuée, les dimanches et jours fériés ou en période de nuit (22 heures à 7 heures), les tarifs de personnel seront majorés de 100 %.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-345

FINANCES – Tarifs 2017 - DGA EEJS à compter du 1er janvier 2017

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les tarifs présentés ci dessus applicables en 2017.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-346

FINANCES – Tarifs 2017 - Vie Associative

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les tarifs 2017 ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-347

FINANCES – Tarifs 2017 - Développement Commercial - Grille tarifaire du domaine public

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les tarifs 2017 ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-348

FINANCES – Tarifs 2017 - Muséum d'Histoire Naturelle

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les tarifs du muséum d'histoire naturelle pour l'année 2017 tels que définis ci-dessus,

- accepter le paiement par chèque culture de la Région Centre

- accepter le paiement par chèque culture de la Société Le Chèque Lire

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de ces tarifs.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-349	FINANCES – Fondation du Doute - Tarifs 2017
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les tarifs 2017 de la Fondation du Doute et la répartition des billets jumelés Château/Fondation du Doute - Maison de la Magie/Fondation du Doute et des billets TER Maison de la Magie/Fondation du doute/Château comme indiqué ci-dessus,

- adhérer au dispositif CLARC « chéquier culture » mis en place par la Région Centre-Val de Loire,

- adhérer à l'offre « Pass Art Contemporain » proposée par Télérama,

- poursuivre l'autorisation de paiement :

. par chèque vacances sachant que le montant de la rémunération versée par la Ville à l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) est de 1% de la valeur nominale des chèques-vacances pour toute remise de chèques supérieure à 200 € et à 2 € pour toute remise inférieure à 200 €,

. par chèque culture sachant que le montant de la rémunération payée par la Ville à la Société Le Chèque Lire est de 5% hors taxes sur la valeur faciale des chèques culture encaissés par la Fondation du Doute.

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les contrats, conventions et autres documents liés à l'application des tarifs 2017 de la Fondation du Doute.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-350	FINANCES – Tarifs 2017 - Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération en Loir-et-Cher
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter la tarification pour les droits d'entrée au Musée de la Résistance pour l'année 2017 tels que définis ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-351	FINANCES – Tarifs 2017 - Théâtre Nicolas Peskine - Théâtre de la Maison de la Magie - mise à disposition à des associations ou structures culturelles
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer les nouveaux tarifs de location du théâtre Nicolas Peskine et du théâtre de la Maison de la Magie comme indiqués ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-352	FINANCES – Tarifs 2017 - Prestations du service opérations funéraires dans les cimetières de la Ville
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les tarifs ci-dessus proposés.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-353	DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – Travaux de l'opération Aménagement du Cœur de Ville Loire (ACVL) – indemnisation des professionnels riverains
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer l'indemnité suivante : 7 812 € à la Brasserie le Gabriel,

- autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel afférent.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-354	ENERGIE – Transition énergétique - candidature de la ville de Blois à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités territoriales lancé par la Caisse des Dépôts et Consignations
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la candidature de la ville de Blois à l'AMI rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités territoriales lancé par la Caisse des Dépôts et Consignations,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à remplir toute formalité consécutive à cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-355	JURIDIQUE – Protection fonctionnelle d'Elus. Prise en charge de frais d'avocat et de réparation
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Marc GRICOURT et à Monsieur Benjamin VETELE,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre la protection fonctionnelle relative aux frais de procédure et honoraires d'avocat, ainsi qu'à tout autre frais de réparation des préjudices subis par Monsieur Marc GRICOURT, et dus par la collectivité dès lors qu'ils sont juridiquement distincts et cumulables des préjudices établis dans le cadre de l'accident du travail et non prévus par la législation sur les pensions dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 et précisées par la circulaire du 5 mai 2008 du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre la protection fonctionnelle relative aux frais de procédure et honoraires d'avocat, ainsi qu'à tout autre frais de réparation des préjudices subis par Monsieur Benjamin VETELE, et dus par la collectivité dès lors qu'ils sont juridiquement distincts et cumulables des préjudices établis dans le cadre de l'accident du travail et non prévus par la législation sur les pensions dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 et précisées par la circulaire du 5 mai 2008 du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

- dire que les crédits sont inscrits au budget principal de la ville de Blois.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 21h45

Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées - 2ème étage - aux horaires d'ouverture du public.